



Gap, le 14 mai 2009

20 MAI 2009 9961

N/Réf. XG/MC/483

V/Réf.

Madame Henriette MARTINEZ  
Députée des Hautes-Alpes  
24, rue Carnot

05000 GAP

Madame la Députée,

Nous apprenons les contours définitifs du nouveau zonage en vue du dispositif dit "Scellier" concernant le logement locatif privé et le fait, donc, que la Commune de Gap a, seule, été retenue pour les Hautes-Alpes.

Bien que nous regrettions que des zones importantes du département soient exclues, nous sommes soulagés que la principale commune ait été retenue.

Nous tenions à vous remercier pour votre action efficace dans ce domaine.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Députée, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Patrice RENOUF

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES ENTREPRENEURS ET ARTISANS  
DU BÂTIMENT  
ET DES TRAVAUX PUBLICS DES HAUTES-ALPES**

Maison du BTP  
2, cours Emile-Zola, 05000 GAP  
Téléphone 04 92 51 63 04 - Télécopie 04 92 51 28 42  
e-mail : federation.BTP05@wanadoo.fr  
www.d05.ffbatiment.fr